

COMITÉ DES MOBILITÉS ACTIVES DE PARIS CENTRE

12/03/2025

Devenez acteur des
mobilités actives à
Paris Centre



La Mairie de Paris Centre met en place un Comité des Mobilités Actives pour recueillir vos avis et propositions sur les futurs aménagements de l'espace public et les animations autour des mobilités.

Si vous souhaitez participer aux activités du Comité, inscrivez-vous sur cab-pariscentre@paris.fr avant le 1er octobre.

Rappel de la composition du comité

Présentations et comptes-rendus à retrouver sur [le site de la Mairie de Paris Centre](#)

Présidence

Florent Giry, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Boris Jamet-Fournier, Conseiller de Paris - Délégué d'arrondissement en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Services de la Ville

Selon l'ordre du jour :

Section territoriale de voirie

Mission vélo

Agence de la mobilité

Service aménagement des grands projets

Toujours :

Mairie de Paris Centre

Habitant.e.s tiré.e.s au sort

4 habitantes tirées au sort sur 75 candidatures

4 habitants tirés au sort sur 110 candidatures

(+ liste complémentaire)

Collège associatif

Associations de la Maison du Vélo : Velorution Paris Ile-De-France, Atelier Vélorution Bastille, Mieux se Déplacer à Bicyclette, AICV PARIS, Paris en Selle

Associations du Collectif Place aux Piétons :

60 Millions de Piétons, Rue de l'Avenir, Fédération française de Randonnée pédestre

+ association Femmes en mouvement

Conseil local du handicap

Le premier CLH de Paris Centre a eu lieu le 12 février.

Deux membres ont été tirés au sort pour rejoindre le comité des mobilités actives

Ordre du jour

- 1/ Loi d'orientation des mobilités : mise en œuvre de la covisibilité aux passages piétons
- 2/ Lancement de la concertation pour « Embellir Votre Quartier » : Louvre-Halles-Montorgueil
- 3/ Programme des travaux pour la fin de la mandature
- 4/ Baromètre des villes cyclables
- 5/ Questions diverses des participants

Ce qui est attendu du comité : échange sur les éléments présentés

1) Loi d'orientation des mobilités : mise en œuvre de la covisibilité aux passages piétons

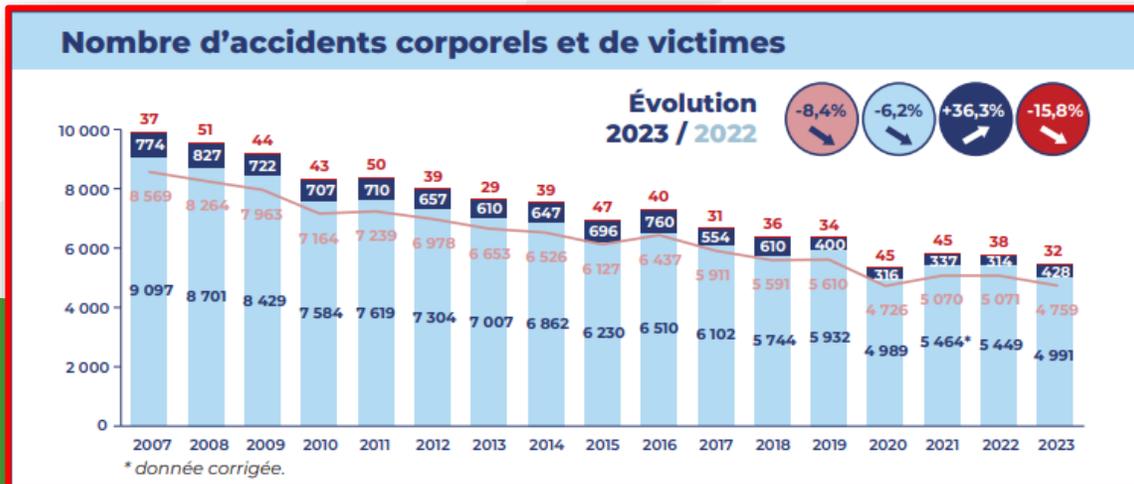
Contexte : En 2023, 439 piétons sont tués dans un accident de la route en France, dont 119 (soit 27 %) morts sur un passage piéton (ou à moins de 50 m).

Dans 49 % des cas, les causes de l'accident sont liées à une mauvaise perception du piéton. En agglomération, le stationnement de véhicules motorisés est l'obstacle le plus fréquent à la visibilité des chauffeurs.

A Paris, le nombre d'accidents baisse mais reste important.

Pour sécuriser les traversées piétonnes, des dispositions législatives ont été prises : code de la Voirie Routière - Article L118-5-1 (créé par la loi n°2019-1428 du 24 déc. 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités ou LOM – art.52).

« Afin d'assurer la sécurité des cheminements des piétons en établissant une meilleure visibilité mutuelle entre ces derniers et les véhicules circulant sur la chaussée, **aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétons, sauf si cet emplacement est réservé aux cycles et cycles à pédalage assisté ou aux engins de déplacement personnel.** »

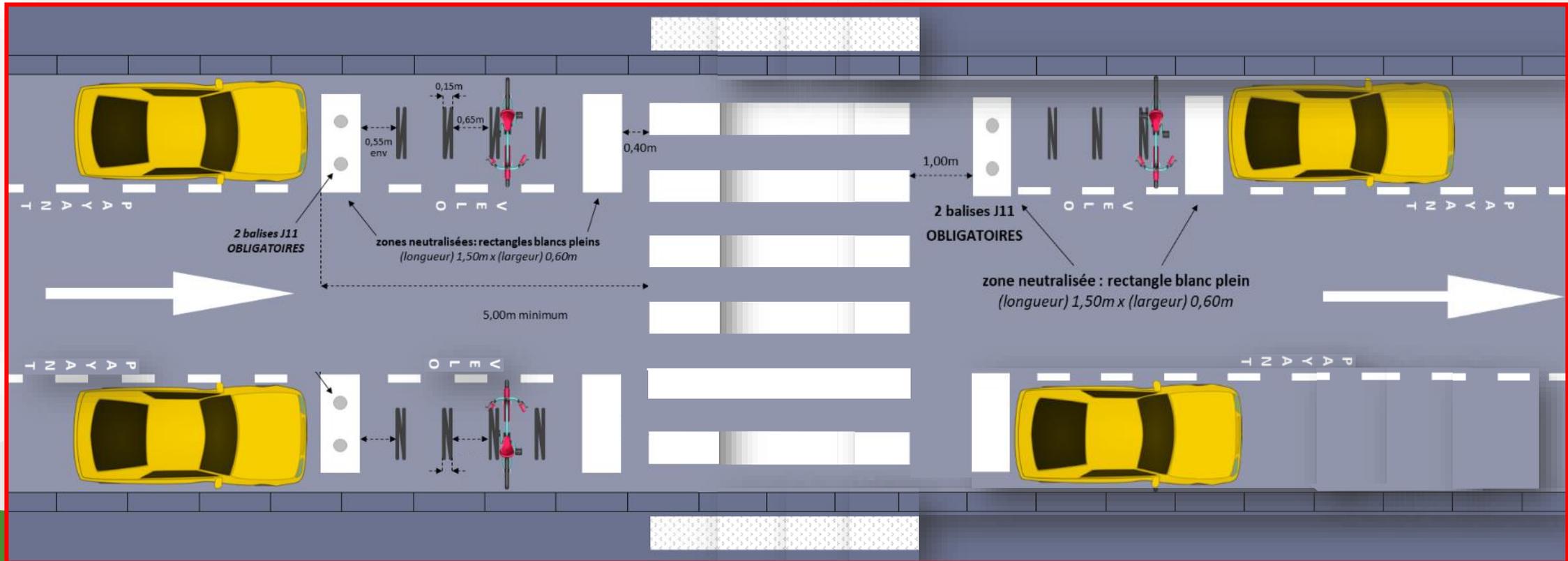


Source : [bilan des déplacements 2023](#)

1) Loi d'orientation des mobilités : mise en œuvre de la covisibilité aux passages piétons

Application à Paris :

Exemple d'une rue à sens unique avec double-sens cyclable.



1) Loi d'orientation des mobilités : mise en œuvre de la covisibilité aux passages piétons

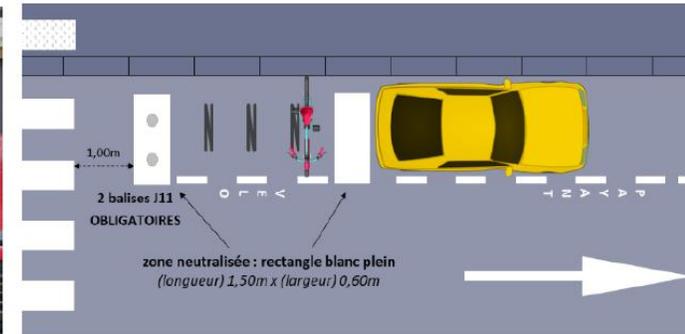
Quelques exemples concrets à Paris Centre

1 rue Jacques Cœur – 4^e

Emplacement :

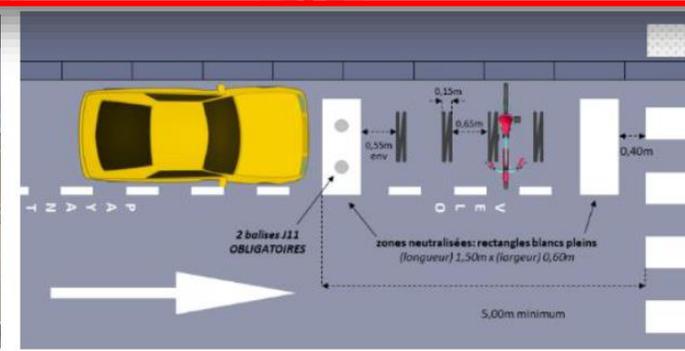


Schéma de principe :



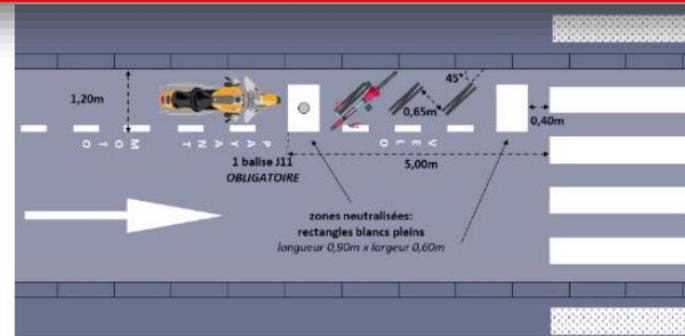
18 rue Volney – 1^{er}

Emplacement :



2 rue Sainte Elisabeth – 3^e

Emplacement :

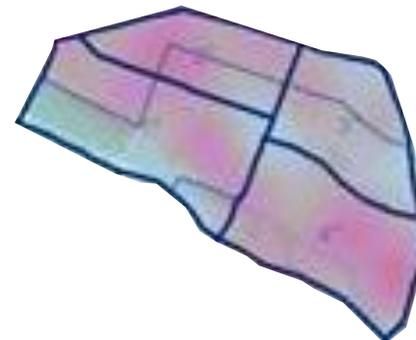
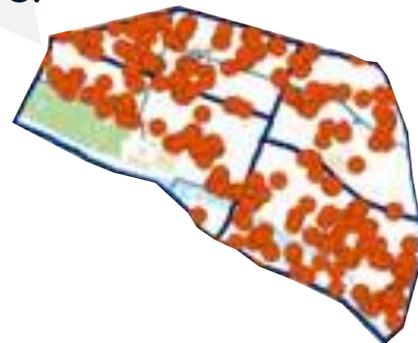


1) Loi d'orientation des mobilités : mise en œuvre de la covisibilité aux passages piétons

Bilan estimatif à Paris Centre

Année de réalisation	Nombre d'emplacements	Nombres d'arceaux
2025 (estimation)	161	629
2026 (estimation)	36	144
Total (estimation)	195	773

Dans Paris Centre, le nombre d'emplacements à mettre aux normes est réparti de façon équilibré sur l'arrondissement. Une programmation bi-annuelle est prévue en 2025 et 2026 pour l'implantation d'arceaux vélos. Au total, **773 nouveaux arceaux vélos** seraient implantés sur Paris Centre.



1) Loi d'orientation des mobilités : mise en œuvre de la covisibilité aux passages piétons

Cadrage souhaité par la Mairie de Paris Centre :

- Pas de remarque pour les suppression de places 2RM et voitures qui correspondent au cas général ;
- Souhait de maintenir le même nombre de zones de livraison et PMR, dans ce cas il faut décaler les places qui seraient proche de carrefour plus loin dans la rue ;
- Mutualisation quand c'est possible avec les projets d'aménagements, de modification du plan de circulation, de double sens cyclable, etc ;
- Ailleurs, faire en priorité les emplacements situés dans des rues qui n'ont pas déjà fait l'objet de travaux dans la mandature (en général la covisibilité à été faite au moins partiellement à ces occasions).

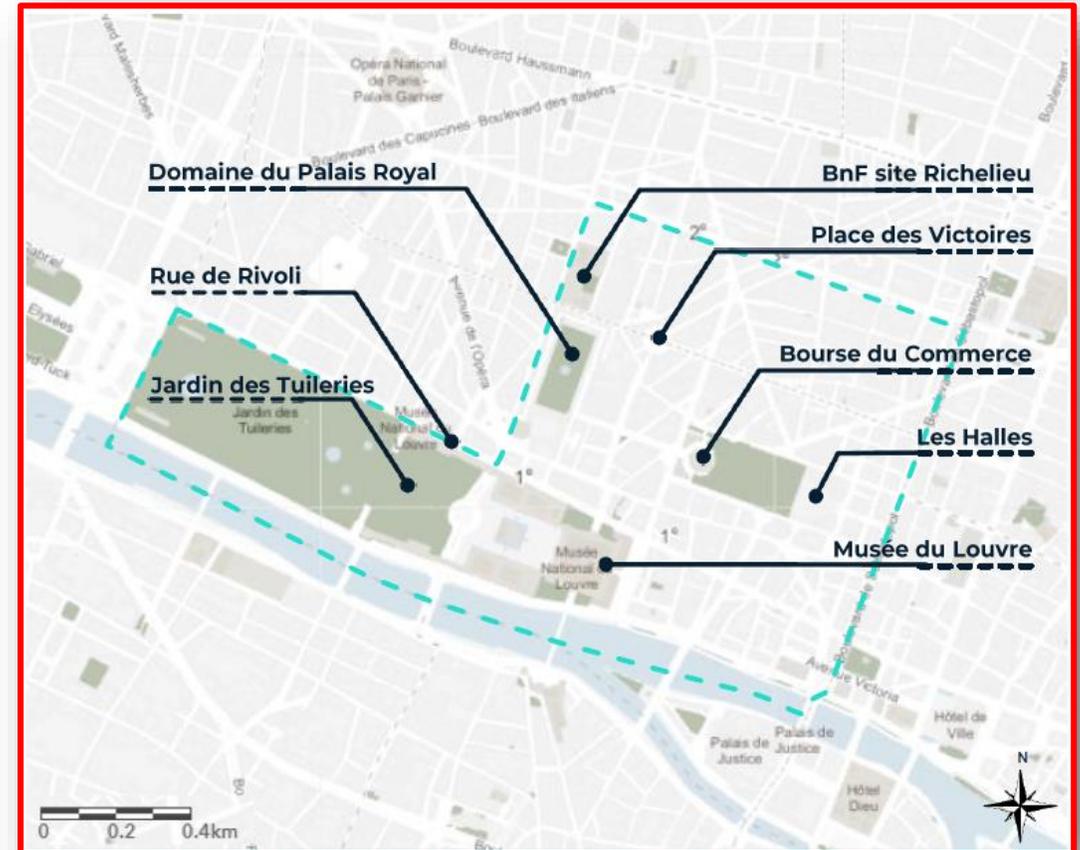
Echange avec le comité :

- Le comité est invité à faire remonter des emplacements où un besoin supplémentaire en arceaux vélos est manifeste, au-delà des poches de 4 arceaux standards.
- **Rue de l'Avenir** souligne l'impacts positifs de ces aménagements à plusieurs titres (sécurité, lisibilité de l'offre en stationnement vélo) ;
- **Paris en Selle** remonte un lieu prioritaire pour ces co-visibilité : le débouché sur Rivoli de la rue de la Tacherie où des zones de livraison masquent fortement la vue.

2) Lancement de la concertation pour « Embellir Votre Quartier » Louvre-Halles-Montorgueil (EVQ3)

Contexte :

- Le Mairie de Paris Centre lance la consultation pour la démarche « Embellir votre quartier » pour le quartier Louvre – Halles – Montorgueil (entouré en bleu ci-contre). Le domaine du Louvre, des Tuileries et du Palais Royal appartiennent à l'Etat et sont exclus ;
- Une réunion publique de lancement est prévue le 8 avril à 18h, pour présenter le diagnostic du quartier et les modalités de participation ;
- Une plateforme en ligne, des marches exploratoires, ateliers animés par le CAUE et un kit d'exploration en autonomie seront proposés ;
- La prochaine équipe municipale sera en charge du choix et de la réalisation des projets.



2) Lancement de la concertation pour « Embellir Votre Quartier » : Louvre-Halles-Montorgueil (EVQ3)

Contexte :

- Le quartier a une particularité très marquée : il est déjà à moitié en aire piétonne (Halles, Montorgueil, abords de la Samaritaine) ;
- En fonction du résultat de la votation citoyenne du 23 mars sur la piétonnisation et végétalisation des rues, un accent pourra être mis dans la démarche sur l'identification de rues pouvant potentiellement se prêter à l'aménagement de « rues jardin » ;
- La Mairie souhaite aussi continuer à identifier les « rues aux écoles » possibles dans le quartier ;
- Rappel : la démarche vise à choisir une dizaine de petits et moyens projets, les grands projets sont réalisés dans des programmes ad hoc (tels le plan vélo).

Echange avec le comité :

Questionnement sur le calendrier : les études pour certains projets pourraient commencer dans cette mandature (notamment pour identifier les potentiels de végétalisation), mais les aménagements eux-mêmes seront réalisés dans la prochaine, en fonction des choix retenus par la prochaine équipe municipale.

- **Franck** interroge sur le devenir du projet de la contre-allée Lazareff ?

Réponse Mairie : le projet est bien mis au pot dans la consultation, le budget existe déjà via un budget participatif, mais des contraintes techniques importantes empêchent de végétaliser davantage ce site. Il faudra donc déterminer le projet à réaliser en concertation.

- **Franck** demande si des projets déjà fléchés à la Mairie de Paris Centre ?

Réponse Mairie : RDV en réunion publique !

3) Programme des travaux programmés d'ici la fin de la mandature

Contexte :

A à un de la fin du mandat, la Mairie de Paris Centre dispose d'une bonne visibilité sur les travaux prévus jusqu'aux prochaines élections.

Projets dont les travaux seront terminés d'ici la rentrée scolaire de septembre 2025 :

- Plantation de 30 arbres Quai aux fleurs
- Jardin mémoriel Place St Gervais
- « Forêt urbaine » Place de l'Hôtel de Ville
- Requalification du bas de la rue de Richelieu
- Placette rues Pavée et Malher
- Piste cyclable Bd Henri IV, rues Réaumur / du 4 septembre
- Pavage et carrefour rue aux écoles Poulletier
- Divers projets de rénovation de voirie

Projets qui s'achèveront au second semestre 2025 :

- Requalification du haut de la rue de Richelieu
- Rue aux écoles Louvois, Vaucanson, Béranger
- Placettes Olympe de Gouges et Gaillon
- Plateau piétonnier rue Poissonnière (Grand Rex)
- Requalification de la Place Renée Vivien

- Double-sens cyclables manquant du 1^{er} arrondissement
- Plan de circulation Ouest
- Divers projets de rénovation de voirie

Projets dont les travaux seront réalisés à partir de 2026 (prochaine mandature) :

- Piétonisation de la contre-allée Réaumur, requalification contre-allée Lazareff
- Plantation d'arbres en haut de la rue de Turenne
- Végétalisation rues de la Bourse, de la Michodière, Agrippa d'Aubigné, Pavée, Malher, Quatre-Fils.
- Agrandissement des trottoirs rues Gaillon, Daunou, Louis le Grand
- Double-sens cyclables manquant du 2^e arrondissement
- Poursuite du plan vélo (notamment rocade Grands Boulevards)
- Divers projets de rénovation de voirie

Echange avec le comité :

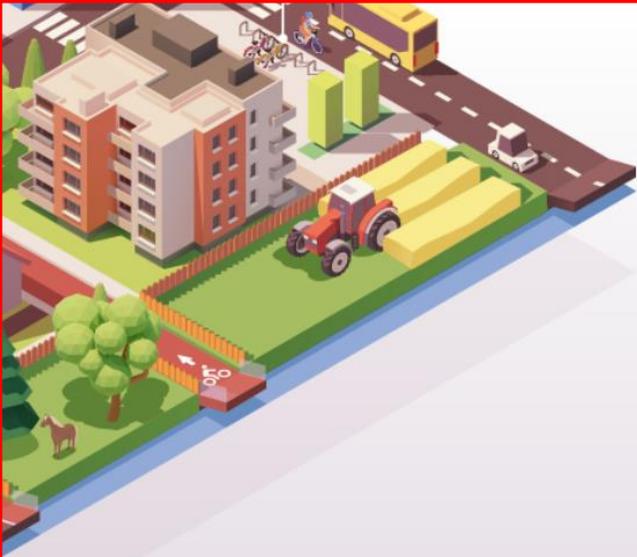
- **Question de Paris en Selle** sur le nombre de double-sens cyclables qui seront manquant à la fin de la mandature.

Réponse Mairie : sur l'Île de la Cité (refus Préfecture de police) + quelques rues dans le périmètre de EVQ3

4) Baromètre des villes cyclables

Contexte :

- La FUB lance une nouvelle édition du baromètre des villes cyclables, pour dévoiler les résultats avant les prochaines élections municipales ;
- Il est possible de participer au questionnaire en ligne jusqu'au 2 juin, y compris si on n'est pas cycliste, sur les sujets suivants :
 - Sécurité sur les routes et pistes cyclables
 - Qualité des aménagements et signalisation
 - Disponibilité des stationnements et services vélo
- En 2021 : plus de 275 000 réponses et 1620 communes classées ;
- Déjà plus de 1000 répondants à Paris (au 07/03) ;
- Pour participer : <https://www.barometre-velo.fr/>



Baromètre vélo

La grande enquête citoyenne sur le vélo.

[Je donne mon avis](#)

[Voir la carte en cours](#)

5) Questions diverses des participants

- **Rue de l'Avenir** indique la gêne que représente la suppression de certains passages piétons pendant les travaux en cours rue Réaumur ?

Réponse Mairie : Partage le constat, le sujet sera remonté à la mission vélo. Les contraintes sont toutefois importantes pour organiser des cheminements sécurisés et aux normes, parfois les prestataires préfèrent les supprimer temporairement pour ne pas avoir à gérer des configurations bancales.

- **Paris en Selle** témoigne de la congestion importante du Bd Beaumarchais et demande les solutions possibles.

Réponse Mairie : il y a une congestion conjoncturelle en raison des travaux sur la Place de la Bastille dans le cadre de l'aménagement cyclable boulevard Henri IV, qui génère un goulot d'étranglement jusqu'à fin mars. Mais aussi une congestion (moindre) structurelle, qui nécessite de simplifier les cycles de feu du carrefour avec la Place de la Bastille. Pour cela, des études sont en cours dans le cadre du projet d'aménagement cyclable prévu en 2026 pour un scénario de passage du Bd à sens unique (sauf bus/taxis qui resteraient à double sens), avec renvoi de l'autre sens vers le Bd Richard Lenoir. La Mairie espère pouvoir présenter le projet au public au premier semestre 2025 (dépend de l'avancée des études)

- **Rue de l'Avenir** indique une imprécision sur la circulation cyclable dans le jardin Nelson Mandela, avec des verbalisations de la police municipale même en roulant doucement, et des petits panneaux peu clairs apparus.

Réponse Mairie : en aire piétonne, la circulation à basse vitesse des vélos est normalement autorisée. Va faire le point pour comprendre ce qu'il se passe avec la police municipale et les éventuels panneaux.

- **Catherine** demande où en est le projet d'aménagement cyclable rue de la Coutellerie ?

Réponse Mairie : le projet est prêt depuis plusieurs années mais la Préfecture de police s'y oppose jusqu'ici, et il ne peut donc pas voir le jour. Tout comme la rue de la Cité.

La suite du comité des mobilités actives

Prochaine séance du comité le [02/06/2025 en présentiel](#) (à confirmer)

Ordre du jour provisoire (susceptible d'évolution) :

- Suggestion de Paris en Selle : échanger sur les contrôles de vitesse pour les vélos, speed bikes et trottinettes